

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 JUILLET

NI EMPRUNT, NI IMPOTS

Sous ce titre, la *Petite République française* fait les observations suivantes sur notre situation financière :

« C'est sur cette formule que se firent les élections législatives et, comme un fait exprès, le projet de budget déposé par M. le ministre des finances conclut et à l'émission d'un nouvel emprunt et au vote de nouveaux impôts.

« Les députés ont écarté jusqu'ici ce calice amer, pareils à ces enfants qui reculent sans cesse le moment où ils devront avaler une médecine au goût désagréable. Il faudra pourtant se décider.

« Va-t-on une fois encore ne voter que l'indispensable ? Attaquera-t-on au contraire le taureau budgétaire par les cornes en discutant l'emprunt ? Mais avant de créer une dépense d'une quarantaine de millions, n'aura-t-on pas à étudier les ressources qui y feront face ? C'est tout le budget cela ; car si les uns — nous sommes de ceux-là — prèchent les économies, d'autres soutiendront qu'elles sont irréalisables et trouveront d'irréfutables arguments pour le démontrer.

« C'est égal ! les électeurs vont trouver bien étrange cette façon de réaliser les promesses de la période électorale de 1889. Ni emprunt, ni impôts, disait-on alors. Vient l'année 1890 ; on vote le premier budget de la législature ; il en résulte un accroissement de dette de près d'un milliard et 40 millions par an de nouvelles charges pour les contribuables.

« Les malheureux succombent sous le faix ! Le superflu a depuis longtemps disparu des petits budgets, on va être dans l'obligation d'entamer l'indispensable pour faire face aux exigences toujours croissantes du percepteur. L'électeur français ne peut pourtant résumer le bonheur civique à retourner ses goussets, à contempler la Chambre des députés, et à dire avec fierté : je paye, donc je suis ! »

L'EMPRUNT AJOURNÉ

On lit dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

« Nous relations, à la date du 18 juin, que M. Hart, syndic des agents de change, se conformant aux instructions qu'il avait reçues du ministre des finances, avait officieusement annoncé à ses collègues que l'émission de l'emprunt projeté de 700 millions aurait lieu à la fin du mois de juillet.

« Nous faisons en même temps remarquer que M. Rouvier et M. Hart s'étaient quelque peu hâtés d'annoncer comme certaine une nouvelle qui était plus que douteuse.

« Peut-être M. Rouvier avait-il alors ses raisons pour agir ainsi. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui il paraît avoir changé d'avis. Contrairement à ce que demandait, il y a huit jours, avec son ardeur accoutumée, M. Joseph Reinach, la discussion générale du budget et de l'emprunt serait ajournée après les vacances, au mois d'octobre, et les Chambres seraient prorogées le 12 juillet.

« La véritable raison de ce revirement, c'est la situation dans laquelle se trouve M. Rouvier vis-à-vis de la Chambre. On considère qu'il a trop peu d'autorité pour que la discussion générale du budget et de l'emprunt n'ait pas de grandes chances d'aboutir à une crise ministérielle partielle. Alors on prend pour l'emprunt, comme on l'a fait pour beaucoup d'autres projets, le parti le plus commode, qui est celui de l'ajournement.

« M. Rouvier peut bien conserver encore quelque temps son portefeuille ; mais c'est à la condition de ne rien faire. Il excite sur tous les bancs de la Chambre trop de défiance pour pouvoir lui demander quoi que ce soit. »

LE CRÉDIT FONCIER

La longueur des documents relatifs au Crédit Foncier, que vient de publier le *Journal officiel*, ne nous permet pas de les reproduire en entier. Ces documents, qui remplissent 28 colonnes du *Journal officiel*, sont :

- 1° Le rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances sur la situation du Crédit foncier ;
- 2° Une lettre du même ministre à M. Christophle ;
- 3° Le rapport de M. Machart, inspecteur général des finances ;
- 4° Les observations de M. Christophle sur ce rapport.

De toutes ces pièces, la plus longue est naturellement la réponse ou défense de M. Christophle.

Sur le fond de l'affaire, il faut constater : 1° que le gouverneur général, M. Christophle, et par conséquent les sous-gouverneurs, ainsi que le conseil d'administration, ne sont pas absolument indemnes ; 2° que la situation générale de l'établissement est intacte. C'est ce que dit la lettre du ministre des finances sur le rapport des inspecteurs :

« L'impression générale qui s'en dégage, c'est que la situation du Crédit foncier de France est intacte ; mais qu'elle sera fortifiée encore, si la société limite de plus en plus ses opérations aux prêts hypothécaires et communaux, en vue desquels le Crédit foncier a été constitué, et si ces prêts sont tous effectués rigoureusement dans les conditions prévues par les statuts. »

C'est un blâme. Le rapport des inspecteurs des finances est plus net : il reproche sans ambages au Crédit foncier d'avoir manqué à ses statuts et fait des opérations plus ou moins périlleuses, dont il eût dû s'abstenir. M. Christophle se défend habilement, mais il est obligé de plaider au lieu d'établir d'emblée que l'accusation n'a pas même de prétexte.

INFORMATIONS

LA SÉPARATION DES CHAMBRES

On considère probable la séparation des Chambres vers le 20 juillet, après la discussion des quatre contributions et du régime des sucres.

Aujourd'hui jeudi, M. Burdeau doit déposer en même temps, sur le bureau de la Chambre, au nom de la Commission du budget, ses trois rapports :

- 1° Sur les quatre contributions directes ;
- 2° sur l'emprunt de 700 millions ;
- 3° sur le budget général.

La Chambre sera ainsi, dans la pensée du rapporteur général, maîtresse de déterminer elle-même l'ordre dans lequel elle désire discuter les différentes questions budgétaires.

Il est vraisemblable que la Chambre discutera en premier le rapport sur les contributions directes, celles-ci devant être votées avant la session d'août des Conseils généraux.

On croit aussi que le projet d'emprunt sera examiné avant le budget général.

Madame la Comtesse de Paris, se rendant aux eaux de Marienbad, en Bohême, est arrivée hier à Paris. Elle est descendue chez M<sup>me</sup> la duchesse de Chartres et y passera quarante-huit heures avant de continuer son voyage.

M<sup>re</sup> le duc d'Orléans ira la rejoindre à Marienbad, le 15 juillet.

Monsieur le Comte de Paris passera le mois de juillet à Folkestone avec la princesse Hélène et les jeunes princes et princesses d'Orléans.

LE DUC D'ORLÉANS DANS L'ARMÉE

L'Agence Havas communique aux journaux la dépêche suivante, que nous reproduisons sous le bénéfice de l'indication d'origine :

« Londres, 2 juillet.

« Le *Truth* annonce que M. Constans va demander aux Chambres d'autoriser le duc d'Orléans à faire son service militaire en Algérie, dans les mêmes conditions que les conscrits de sa classe, c'est-à-dire comme simple soldat.

« Le *Truth* considère que cette décision mettra le duc d'Orléans dans un grand embarras, étant données ses habitudes de luxe et de bien-être. »

Si M. Constans croit être désagréable à M<sup>re</sup> le duc d'Orléans et mettre le Prince dans l'embarras, il se trompe du tout au tout.

Rien ne pourrait être plus agréable à S. A. que de servir sa patrie.

Le Prince l'a prouvé !

Le marquis de Morès, condamné, on s'en souvient, à trois mois d'emprisonnement, s'est rendu mardi soir, vers quatre heures et demie, à la prison de Sainte-Pélagie, et s'est constitué prisonnier.

Après les formalités d'usage, le directeur de la prison l'a fait conduire au corps de bâtiment connu sous le nom de pavillon des Princes et réservé aux condamnés politiques.

On a fait une perquisition dans un hôtel meublé, rue de Paris, n° 45, à Asnières, où la femme Pourpe, dont il fut question dans le procès du général Boulanger et qui tenait un hôtel à Toury, avait séjourné deux ou trois jours après sa fuite de Toury.

Outre le délit de banqueroute frauduleuse qui lui était reproché, un mandat avait été lancé contre elle sous l'inculpation d'escroquerie ; on lui reprochait d'avoir fait disparaître de l'hôtel de Toury, dont elle n'était que locataire, une certaine quantité de linge et différents objets et on supposait que ces objets avaient été déposés 45, rue de Paris ; mais la perquisition n'a donné aucun résultat et le propriétaire de l'hôtel affirme qu'aucun objet suspect n'a été apporté par sa locataire de quelques jours.

C'est en apprenant par les journaux qu'elle était poursuivie que la femme Pourpe avait quitté Asnières et s'était réfugiée à Douains, près Vernon, où elle a été arrêtée.

On mande de Toulon, 2 juillet :

« Vers neuf heures du soir, une sentinelle en faction devant une poudrière du centre, entre Faron et Toulon, a essuyé deux coups de feu sans voir personne.

« Elle a aussitôt riposté par deux coups de fusil tirés dans la direction d'où partait l'attaque.

« Cet endroit est très accidenté et garni de pins.

« Le factionnaire appela le poste.

« Une patrouille fut organisée qui battit les alentours sans rien découvrir.

« Une balle s'était logée dans la guérite.

« On se perd en conjectures sur cette tentative. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire, et la gendarmerie opère des recherches. »

EYRAUD

Eyraud est toujours le héros du jour.

Interrogé hier par le juge, il a déclaré qu'il n'était coupable que du fait d'avoir caché le cadavre. Il connaît le coupable, en donne le nom. C'est un ancien ami de Gabrielle Bompard. Tout cela est faux, lui a répondu le juge, j'ai la preuve complète de votre culpabilité, avouez-le. Eyraud a fini par dire : « Eh bien ! oui, c'est vrai, j'ai assassiné ; mais ne m'en demandez pas davantage aujourd'hui. Je suis à bout de forces. Demain, je vous dirai tout. »

Cet interrogatoire a duré une heure et demie. M. le procureur-général de Beaupaire qui compte soutenir l'accusation y assistait.

Il a donné l'ordre qu'on fût sobre de communications à la presse.

Bien qu'Eyraud déclare Remy Launée, de Sèvres, absolument innocent, le juge n'est pas prêt de le remettre en liberté.

LE CHOLÉRA

Le gouvernement dément les nouvelles annonçant que le choléra aurait éclaté en France depuis quelques jours.

En revanche, en Espagne se sont produits quatre nouveaux cas à Gandia, trois à Réal et un à Montichelyo.

Madrid, 2 juillet.

On a enregistré, à Carcagente, un décès cholérique ; à Gandia, deux cas et un décès ; à Jaraid, un décès ; à Montichelyo, un cas ; dans les environs de Gandia, trois cas et un décès.

## LE MAUVAIS TEMPS

On mande de Berne, 2 juillet :

« On signale des Grisons un temps horrible ; les torrents et rivières ont grossi le Rhin à tel point qu'il menace ses rives et les inonde sur plus d'un point.

» Des ponts sont menacés. Il est tombé de la neige à Davos ; les champs et jardins en sont couverts, les récoltes sont compromises. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juillet 1890.

Nos rentes gagnent une avance très appréciable : le 3 0/0 à 91.30, le 4 1/2 0/0 à 106.65.

Le Crédit Foncier, comme réponse au vote de la Chambre d'hier, s'élève à 1.250. La Banque de Paris gagne le cours de 831. Les obligations andalouses émises par cet établissement ont été demandées par plus de 4.000 souscriptions. La Société Générale cote 480.

La lettre du liquidateur de la Société Internationale du Canal maritime de Corinthe, adressée à tous les actionnaires et obligataires de l'ancienne société, est catégorique. Elle déclare qu'il a acquis la certitude absolue, indiscutable, que l'exécution du canal est dorénavant soustraite à tous les aléas, garantie contre tous les hasards. Il affirme que, par le fait des engagements contractés envers lui, le paiement des intérêts des obligations émises samedi prochain est assuré.

Le surplus du produit sera partagé de manière que les trois quarts de l'excédent feront retour à l'ancienne société, aux actions et obligations de laquelle cet arrangement profitera dans la proportion de 450.000 fr. dès que le canal produira 2.300.000 fr. de recettes, et 900.000 fr. pour 2.800.000 fr. de revenu. Or, dit-il, ce dernier chiffre est encore au-dessous des résultats auxquels les statistiques de la navigation permettent d'évaluer les recettes du canal. Et le service de l'intérêt et l'amortissement des obligations émises le 5 juillet n'exige que 1.446.000 fr. La capitalisation des 900.000 francs attribués à l'ancienne société représente une somme qui permettra de régler intégralement les anciens titres.

Une telle combinaison était trop avantageuse aux porteurs de titres anciens, pour que M. Philis n'ait pas stipulé en leur faveur un droit de préférence sur les obligations hypothécaires 6 0/0 émises le 5 juillet, date à laquelle expire le privilège qui leur est consenti. L'ouverture du Canal de Corinthe pourrait, dès aujourd'hui, être fixée, car le canal n'est plus à faire ; il est seulement à terminer, comme l'affirme hautement le liquidateur. Or l'émission qui a lieu samedi prochain n'a pas d'autre objet.

Les obligations des Chemins Economiques progressent à 416.50.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LE LIEUTENANT D'AUBERT DE RÉSIE

Le 29 juin a eu lieu, au cimetière Montparnasse, l'inhumation de M. d'Aubert de Résie, lieutenant au 47<sup>e</sup> chasseurs, décédé à Neufchâteau, à l'âge de 26 ans, des suites d'une fièvre typhoïde.

Les obsèques avaient été célébrées, la veille,

à Neufchâteau, en présence de tous les officiers de la garnison et de toutes les autorités de la ville.

Le général de Cointet, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, était venu, de Lunéville, pour assister à la cérémonie.

S'adressant au malheureux père, accablé par la douleur, le général de Cointet s'est exprimé en ces termes :

« Je tiens à vous dire que votre fils était de ceux dont on fait les généraux qui gagnent les batailles, et je l'offre en exemple à tous mes officiers. »

Le lieutenant d'Aubert de Résie était sorti premier de Saint-Cyr et de Saumur. Il avait reçu le 2<sup>e</sup> galon le 1<sup>er</sup> septembre 1889.

Parmi les pensions de retraite (décret du 30 mai 1890) accordées pour blessures et infirmités, nous remarquons :

M. de Sonis, sous-lieutenant à l'École de cavalerie, 5 ans 6 mois de services, 2.300 fr., retiré à Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### Les récoltes

Nous disions, il y a huit jours, que les blés étaient remarquablement et généralement beaux. A ce moment, c'était vrai, mais depuis lundi, il n'en est plus ainsi.

La pluie qui est tombée dans la nuit de dimanche et presque toute la journée de lundi, le vent aidant, a couché les froments dans la vallée de la Loire. La floraison est passée il est vrai, mais la verse va causer néanmoins un grand tort à la maturation du grain et nuire à la production finale. La verse n'est pas localisée à la vallée, il y a des dommages de même nature un peu partout. On signale également des emblavures saisies trop brusquement par la chaleur et qui sont ce qu'on appelle échaudées ou atteintes de la maladie du pied.

Les chanvres jusqu'à présent n'ont pas souffert de la tempête qui soufflait sur la vallée.

#### RÉCEPTION DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

Les deux musiques de la ville sont allées hier soir à la gare recevoir les membres de la Société de Gymnastique qui rapportaient le drapeau et les médailles.

Tous se sont dirigés, au milieu d'un grand nombre d'habitants, d'abord à la Mairie, puis au siège de la Société, rue des Boires.

Pendant le parcours, les musiques ont joué différents morceaux, alternant avec les clairons de la Société.

les danseurs de corde, les ménageries, les phénomènes, les montreurs de curiosités dont les « baraques » ornées de peintures extravagantes, couvraient un espace considérable. Au milieu de mille autres bruits, des musiques féroces, enragées, détonnaient à la fois. Les orgues de Barbarie, les trombones, les tambours, les grosses caisses faisaient rage ; et les montagnes environnantes, en répercutant ce charivari, semblaient devoir le porter, d'échos en échos, jusqu'aux limites de la chaîne du Jura. Ajoutons qu'on avait un temps splendide et qu'un soleil radieux versait des torrents de lumière et de chaleur sur cette foule changeante.

La fête se trouvait déjà dans tout son éclat, quand on vit sortir de l'hôtel de la Croix-d'Argent un superbe équipage, qui attira tous les regards. La voiture, découverte, était attelée de deux chevaux et surmontée d'une bannière de soie ; l'intérieur avait pour ornement une tenture, aux couleurs éclatantes, brochée d'argent et d'or. L'attelage était conduit par un cocher nègre d'assez mauvais teint, attendu que, par les larges manches de son habit de livrée, on pouvait voir le commencement de ses bras à peu près blancs. A côté de lui, se tenait un autre individu, en costume grotesque et en

## La Foire

Il paraît que nous sommes en pleine foire depuis le 25 juin. Du moins ce sont les calendriers de la ville qui nous l'apprennent ; car, de fait, foire il n'y a. Jamais le quai de Limoges n'avait été si calme à pareille époque. Les forains se plaignent qu'on leur fait payer trop cher le terrain pour leurs établissements. Si cela est, nous nous demandons quels sont les avantages que peut tirer le fermier des droits communaux quand le quai de Limoges n'est pas plus garni qu'il ne l'est aujourd'hui. Il nous semble que si le prix des places était moins élevé, nous verrions un plus grand nombre de forains s'établir sur nos quais, lesquels apporteraient de grosses recettes et constitueraient alors cette foire qui est un mythe quant à présent.

#### LES MUSIQUES DU DÉPARTEMENT AU CONCOURS DU MANS

En outre de l'Harmonie Angevine, plusieurs autres sociétés du département ont pris part au concours musical du Mans. Ce sont : la fanfare et la Société chorale de Pouancé, les sociétés de Rochefort-sur-Loire, de Varrains et de Fongéré.

La fanfare de Varrains, dirigée par notre sympathique compatriote M. Jacob, compte 20 exécutants. Elle a obtenu une médaille de vermeil au concours d'exécution.

#### LES PRÉDICTIONS DE NICK

Voici la physionomie probable du temps pendant le mois de juillet :

Les agriculteurs ont à redouter de fortes chaleurs, la grêle ou la sécheresse, là où les grains orageux ne se produiront pas, particulièrement sur la zone méridionale.

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables :

1<sup>o</sup> Vers les « 2 (??), 4, 6 » ; 2<sup>o</sup> vers les « 8 (??), 10, 12 » ; 3<sup>o</sup> vers les « 15 (?), 17, 19, 21 » ; 4<sup>o</sup> vers les « 23 (??), 25, 27 » ; 5<sup>o</sup> vers les « 29 (??), 31 ».

Les points astronomiques étant encore groupés et la résultante forte, les perturbations seront encore violentes, les chaleurs vives, les variations de température brusques et les sinistres nombreux...

Se prémunir contre les ravines, les crues subites et la grêle, là où les orages sévissent habituellement... car ces météores seront multipliés et mauvais cette année.

La seconde dizaine sera moins variable que les deux autres, notamment sur la zone méridionale.

Nos prévisions représentent la moyenne du temps probable pour l'ensemble de la France et des pays voisins, et non pour une région, chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

#### DIMINUTION DES JOURS

Pendant le mois de juillet, les jours diminueront de 31 minutes le matin et de 27 minutes le soir.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Depuis un mois environ, c'est la deuxième fois que nous avons eu le plaisir d'entendre une tragédienne de race, une de ces artistes qui laisseront un nom éclatant au théâtre ; malheureusement il est à craindre que ses visites à Saumur ne se bornent là, par suite du peu d'empressement du public. Quand M<sup>lle</sup> Segond-Weber est venue pour les *Horaces*, à peine y avait-il demi-salle, et lundi, pour les *Jacobites*, ça été la même indifférence. Une artiste qu'on compare à Rachel et à Sarah Bernhardt méritait, ce nous semble, un peu plus d'enthousiasme.

BRAIN-SUR-ALLONNES. — La semaine dernière, le sieur Millerand, débitant à la Chaussée, fut réveillé vers trois heures et demie du matin par trois individus qui demandaient à boire la « goutte ». Millerand se leva et les servit. Après avoir bu, les trois inconnus partirent. Peu de temps après, M. Millerand alla dans son écurie où il fut très surpris de voir ouvert et vide un coffre dans lequel se trouvaient renfermés auparavant les effets de son fils. Les voleurs les avaient emportés, ainsi qu'une montre et sa chaîne.

Les soupçons de Millerand se portèrent aussitôt sur les trois individus qui étaient venus lui demander la « goutte ». Comme ils étaient très mal habillés, ils ont pu, avec les vêtements volés, se mettre dans une tenue convenable.

Le sieur Millerand estime les objets volés à 154 francs.

La gendarmerie d'Allonnes, prévenue, n'a pu, jusqu'à présent, retrouver les traces des voleurs.

Fontevault. — Chute de cheval. — Le 1<sup>er</sup> juillet, vers sept heures du matin, M. Pinet, chef de bataillon au 125<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Fontevault, est tombé accidentellement, en allant au tir à la cible ; son cheval s'étant abattu, le commandant Pinet n'eut pas de mal, le cheval seulement s'est couronné.

#### DOUÉ-LA-FONTAINE

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie ces renseignements sur l'incendie dont nous avons déjà parlé :

« Dimanche dernier, grand Festival à Doué, organisé par le conseil municipal. Tout s'est très bien passé, beaucoup de monde. Au moment où allait finir le feu d'artifice, deux incendies se sont déclarés dans deux granges remplies de fourrages, appartenant à MM. Noutreau Henri et Dima frères, pépiniéristes

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

### IX. — LA FOIRE DE SAINT-SIMÉON.

Le lendemain, la ville de Saint-Siméon, habituellement morne et déserte, présentait le spectacle d'une animation extrême. La *vogue*, si célèbre dans les départements voisins, venait de s'ouvrir. Outre les marchands de bœufs, de moutons et de chevaux, accompagnés de leur bruyante et tumultueuse marchandise, outre les bandes de campagnards et de bourgeois, arrivées de tous les points cardinaux, des colporteurs, des étalagistes avaient envahi les places peu nombreuses et les rues étroites de Saint-Siméon. Dès le matin, c'était un fourmillement, une confusion, un vacarme capable de donner le vertige, même à un habitant de Londres ou de Paris.

Le centre de l'agitation paraissait être une immense prairie, contiguë à la ville et située sur le penchant de la haute montagne qui la domine. Là, surtout, avaient pris rendez-vous

perruque de filasse, qui semblait être un pitre ou un jocrisse. A l'arrière de la voiture, on avait installé un orgue de Barbarie qu'un jeune garçon, proprement vêtu, devait mettre en mouvement quand besoin serait.

Mais le maître de l'équipage fixa surtout l'attention. C'était un bel homme vêtu de noir, en cravate blanche et en jabot de dentelle, avec une grosse chaîne d'or étalée sur son gilet. Assis nonchalamment, il promenait un regard, à la fois placide et majestueux, autour de lui. Sa barbe longue et soyeuse, son œil vif et clair, son attitude imposante mais sans forfanterie, inspièrent déjà la sympathie et le respect aux campagnards. A ses pieds, on voyait plusieurs cassettes, de forme élégante, contenant sans doute des objets d'un usage immédiat.

— Qui est-il ? Que fait-il ? se demandait-on les uns aux autres.

Beaucoup de marchands ambulants, qui fréquentaient les foires et les fêtes publiques, semblaient être au courant de ce qui le concernait.

— Quoi ! vous ne le connaissez pas ? disait un de ces nomades : c'est le fameux docteur Jean, qui vend « des petites boîtes » pour guérir toutes sortes de maux... Il en sait plus

long qu'aucun des médecins de Paris, et il donne des consultations gratis.

Suivant l'énumération des malades guéris par le docteur Jean, les auditeurs, honteux de ne pas connaître encore le « fameux » docteur, escortaient la voiture.

Elle atteignit bientôt l'espace gazonné où stationnait la foule ; mais, au lieu de s'engager au milieu de l'effroyable tohu-bohu dont nous avons parlé, elle s'arrêta, sur un signe du maître, un peu à l'écart, de manière à ce qu'on ne fût pas trop assourdi par les trompettes et les grosses caisses des bateleurs. Dès qu'elle demeura immobile, les curieux, attirés par son étrangeté et sa richesse, se rangèrent alentour, et on entendait répéter dans la foule :

— C'est le docteur Jean !... Allons écouter le docteur Jean... le médecin « des petites boîtes. »

Bientôt, sur un nouveau signe du maître, le joueur d'orgue, campé derrière lui, commença sa musique à tour de bras.

L'instrument, fort supérieur aux orgues de Barbarie ordinaires, avait un son plein, vigoureux, varié, qui eût pu lutter avec celui des orgues de cathédrale.

Aussi les assistants, l'œil fixé sur le docteur,

à Doué, voisins l'un de l'autre à une distance de 30 mètres.

» On ignore, pour le moment, si le feu de la première grange a communiqué le feu à la seconde.

» Selon la rumeur publique, ce sont des mains criminelles qui ont allumé ces incendies. Deux personnes sont arrêtées.

» Les deux propriétés sont assurées à la Mutuelle du Mans. »

### École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers

Une session d'examen pour la réception des officiers de santé et sages-femmes de deuxième classe; des pharmaciens et herboristes de deuxième classe et pour la validation de stage des élèves en pharmacie, s'ouvrira au mois d'août prochain, à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'École, à Angers, chez M. le docteur Jagot, rue d'Alsace, 1, du 5 au 20 juillet. Le registre d'inscription est clos ledit jour, afin que les listes des candidats, dont l'inscription est régulière, soient adressées immédiatement au président de la session d'examen, qui fixera le jour où commenceront les opérations des jurys.

Un Bulletin de versement, déterminant la somme à percevoir, sera délivré à l'étudiant.

Sur la production de ce Bulletin de versement, les droits seront reçus à la caisse de M. le Percepteur de la division Est d'Angers, 31, rue Proust, de 9 heures du matin à 3 heures.

Les familles des étudiants qui suivent les cours des établissements d'enseignement supérieur des autres départements ont la faculté d'effectuer aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances, les versements des droits à recouvrer. Ces versements auront lieu sur la production du Bulletin de versement, et il en sera délivré un récépissé que les ayants droit produiront au secrétariat de l'École.

Angers, le 4<sup>er</sup> juillet 1890.

Le directeur, **LEGLUDIC.**

### 3<sup>e</sup> FÊTE-CONCOURS

DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE L'OUEST, A SAINT-BRIEUC. — 29 ET 30 JUIN 1890.

La ville de Saint-Brieuc a célébré avec un éclat inaccoutumé les fêtes annuelles dont les courses sont l'occasion. Elle avait ajouté à son programme ordinaire une fête de gymnastique à laquelle étaient conviées toutes les Sociétés de la région de l'Ouest.

Les concours, commencés dimanche 29 juin, se sont terminés lundi.

Le dimanche matin fut consacré aux concours des diverses Sociétés. Le temps se maintint assez beau et les opérations du jury s'effec-

tuèrent dans les meilleures conditions. A onze heures, le Comité d'organisation de la fête conduisit toutes les Sociétés dans la cour du Lycée, afin de répéter les exercices d'ensemble imposés qui devaient se faire en musique durant la fête de l'après-midi, ainsi que cela avait eu lieu à Besançon au mois de mai, lors de la réunion dans cette ville des Sociétés de l'Union Fédérale de France. Malheureusement, une seule Société, celle de l'imprimerie Oberthür, grâce à son excellente fanfare, avait pu essayer les mouvements en musique et était capable de les exécuter ainsi. Les autres Sociétés durent y renoncer après un essai infructueux. Le public y perdit l'audition de fort jolis airs, mais dont le rythme est faiblement accusé, ce qui les rend difficiles aux gymnastes.

La pluie qui tomba abondamment, de midi à deux heures, retarda un peu le défilé traditionnel. Enfin, le soleil reparut et les Sociétés firent leur entrée sur le Champ-de-Mars en fort bel ordre et bien alignées. On remarquait la Bretonne de Saint-Brieuc, avec son élégant costume marin, l'École Normale, très nombreuse, avec sa musique, et un fort peloton du 71<sup>e</sup>, qui devait faire, sous la conduite de son habile moniteur, de superbes leçons de boxe et de bâton, les Sociétés de Saint-Nazaire, Château-Gontier, Laval, Saumur, Redon et les deux de Rennes: la Rennaise et l'Imprimerie Oberthür.

La fête commença par l'exécution des six mouvements d'ensemble imposés avec toutes les Sociétés réunies. Le public fut charmé de la réussite de ces mouvements, dont l'un présente de très difficiles actions de la jambe et est fort compliqué. Puis commencèrent les exercices avec accompagnement de musique de la Société de l'Imprimerie Oberthür. Les mouvements à combinaison inverse, où les files paires font le contraire des files impaires, obtinrent le plus vif succès.

Vinrent ensuite les exercices militaires par les diverses Sociétés, qui ajoutent cette spécialité à leur programme d'étude, et l'escrime qui donna lieu à un assaut très brillant entre les membres de la Société Oberthür d'une part, et ceux de la Lavalloise et de la Bretonne d'autre part; enfin, la course avec saut des haies par deux files de quatre coureurs alignés fut brillamment commencée par le peloton du 71<sup>e</sup> et suivie par les autres Sociétés. La piste, de 400 mètres avec trois haies, a été parcourue en 47 secondes par la Société Oberthür, classée première hors concours, et 50 secondes par la Rennaise.

Tous les honneurs de la journée ont été pour la Société de l'imprimerie Oberthür. Jamais les jeunes et nombreux gymnastes de cette belle Société n'avaient été plus sûrs d'eux-mêmes, plus forts et plus disciplinés. Tout Saint-Brieuc gardera la meilleure impression produite par ces vaillants jeunes gens à l'al-

lure vive, dégagée et pleine d'aisance, aux mouvements toujours si corrects et si énergiques, à la physionomie ouverte et empreinte d'une gaieté franche, donnant partout l'exemple de la meilleure éducation.

Dès leur arrivée à Saint-Brieuc et en se rendant pour la messe à la chapelle de Notre-Dame-d'Espérance, la foule charmée par les sons harmonieux de la fanfare, par le nombre et la tenue martiale des gymnastes, fit un cortège sympathique à la Société Oberthür. Jusqu'au départ, le soir, la sympathie ne fit que grandir et le cortège de la foule que s'accroître. Le jury, ne pouvant comparer la Société Oberthür à aucune autre de la région, vu sa supériorité trop marquée, a décidé de lui attribuer le premier prix d'honneur hors concours, récompensant ainsi par un prix spécial et unique le premier rang obtenu dans tous les exercices où la Société Oberthür a participé.

Le jury a ensuite classé les Sociétés comme suit :

1<sup>er</sup> groupe : n° 1 Saint-Nazaire, n° 2 Rennaise, n° 3 Château-Gontier.

2<sup>e</sup> groupe : n° 1 Redon, n° 2 Saumur, n° 3 Laval.

Nous avons donné la liste des prix décernés à la Société de Saumur.

On vient de ramener à Brest un sergent-major du 2<sup>e</sup> de marine, nommé Lacoste, qui avait déserté il y a quelques mois en emportant des fonds appartenant à sa compagnie. Il avait été condamné par contumace à cinq années de réclusion et à la dégradation militaire. Il a été arrêté à Paris mourant de faim et les vêtements en lambeaux.

### Modes d'été

Les couleurs à la mode pour cet été sont le mauve, le blanc et le jaune. Hors de là, point de salut. Un petit salut de consolation avec le vert, mais c'est bien mince. Le mauve, il est bon de le constater, l'emporte encore de cent longueurs sur le jaune et le blanc. Qu'on se le dise.

Remarquée aussi — entre les ombrelles décorées, dentelées, les chapeaux immenses et tout fleuris, — la nouvelle soie brochée de fleurs. C'est d'un effet charmant. Citons, parmi cinq cents toilettes vraiment originales, tout en restant de bon ton, une robe en pékin bronze, brochée de roses mousseuses.

Le dernier genre en matière de vêtements, c'est la jaquette semblable à la robe et qui se porte sans manches. Rien d'étonnant après tout quand on songe à la dimension de nos « gigots ». Les manches se font de plus en plus hautes, longues et étroites dans le bas avec poignets boutonnés montant jusqu'aux coudes. C'est le retour au gant court en chevreau.

nez la *bleue*, ou la *rouge*, ou la *jaune*. » Du reste, toutes étaient d'un prix uniforme, un franc chaque; et les francs tombaient dru comme grêle dans un vaste sac de cuir tout ouvert, qui était attaché à la paroi intérieure de la voiture.

Néanmoins, cet élan eût pu se ralentir, si le grave docteur n'avait eu un auxiliaire comique; on comprend que Mondor devait être assisté de Tabarin. Or, Tabarin, pour le docteur Jean, était le valet qui se tenait sur le siège de devant, à côté du cocher nègre. Cet homme, attifé d'un costume extravagant, avait pour coiffure une perruque en crins roux dont les ailes de pigeon présentaient des dimensions fabuleuses. Par dessous cette perruque, apparaissait une figure blême, au nez pointu, aux yeux pétillants. De sa bouche, largement fendue, sortaient sans relâche des lazzi qui avaient le don d'entretenir la gaieté dans l'assistance.

Le pitre, comme son maître, distribuait de petites boîtes aux amateurs, et il les vantait avec un entrain, une exagération joviale, une bonne humeur inconcevable. Celui lui, la *jaune* avait fait repousser une tête sur les épaules d'un mari à qui sa femme l'avait fait perdre (la tête).

Les jupes se raccourcissent. Enfin! les élégantes en ont sans doute assez de balayer le bitume, le sable ou le macadam. Il semble que la poussée annuelle vers les plages et la campagne doive éparpiller la balayeuse à tous les vents. Qui s'en plaindra?

Autre nouveauté: on voit beaucoup de grosses ruches, non seulement aux jupes, mais — tulle ou dentelles, en manière de collerettes attachées derrière le cou par un nœud de ruban qui tombe très bas et rappelle l'ancien « Suivez-moi jeune homme » dont on a beaucoup ri, paraît-il, il y a quinze ans.

Ce tour de cou est joli, seulement il sera gênant par les grandes chaleurs.

On rencontre aussi beaucoup le grand col Pierrot, plissé ou brodé, tombant très souvent jusqu'à la taille. Accessoire très gracieux s'il est attaché sur l'épaule par un nœud ou un chou de ruban.

### MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

Sommaire du 30 Juin 1890 :

TEXTE. — La nouvelle abside de Saint-Jean-de-Latran, M. ROMANUS. — Les eaux de Paris (vallée de l'Avre), M. CH. AUBIN. — Un portrait de Beethoven, M. V. WILDER. — Les feux de Saint-Jean en Bretagne, M. N. QUELLIN. — La marine de guerre (suite et fin), M. A. BRUN. — Souvenir d'un vieux maître, M. FÉLIX HÉMENT. — Le Caucase oriental (suite), M. VICTORIEN MAUBRY. — Un nouveau téléphone. — Une heure dans le phare (suite et fin), M. MAURICE HARTMANN. — La betterave à sucre (suite et fin), M. ALBERT LARBALETRIER. — Messé de Saint-Grégoire-le-Grand, M. L. MARSAUX. — Les Bactéries dans le lait et le fromage, M. DANIEL BELLET. — La science au jardin, M. RENÉ LEBLANC.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.  
Montpellier... 4 fr. 75 —  
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

### LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: GODET, propriétaire-gérant.

qui demeurait impassible et silencieux au fond de sa voiture, attendaient-ils avec patience qu'il lui plût de prendre la parole.

A la suite d'un morceau qui reproduisait l'ouverture presque complète d'un opéra à la mode, l'homme en habit noir se leva avec dignité, salua et, d'une voix sonore, commença son discours ou, selon le terme du métier, son « boniment. »

Toutefois, ce boniment ne ressemblait pas à celui du « grand docteur » Fontanarose. Grâce à la dispersion de lumières, aujourd'hui il serait dangereux de se livrer aux audacieuses exagérations des charlatans d'autrefois, même devant un public campagnard. Le docteur Jean expliqua qu'il ne vendait pas des remèdes secrets ou un « élixir unique » guérissant toutes sortes de maux. Il affirmait que la thérapeutique moderne, si perfectionnée qu'elle soit, se compose seulement de six médicaments dont l'effet est à peu près certain.

Ces médicaments avaient été étudiés par lui d'une façon spéciale, et à chacun d'eux correspondait une catégorie de maladies dont l'ensemble embrassait les maux ordinaires de l'humanité. Il offrait au public ces six espèces de médicaments, préparés sous forme de bon-

bons et contenus chacun dans une petite boîte de couleur différente. Il n'avait pas la prétention de guérir les maladies invétérées, pour lesquelles il était nécessaire d'appeler le médecin de la famille; mais l'usage d'une de ces boîtes, bien choisie selon le tempérament de de l'acheteur et les symptômes qu'il éprouvait, pouvait produire les meilleurs résultats, prévenir de dangereuses complications. Un livret imprimé, joint à chaque boîte, contenait « la manière de s'en servir » et formait un manuel d'hygiène, auquel les hommes de science les plus compétents avaient donné leur approbation.

Il parlait sans emphase, d'un ton de conviction et de simplicité qui inspirait la confiance. Le boniment achevé, il se rassit, en annonçant qu'il se tenait à la disposition de ceux qui voudraient le consulter sur le choix du médicament le plus convenable à leur état; puis, il ouvrit les cassettes disposées à ses pieds.

Le public ne semblait n'attendre que ce moment pour approcher. Les anciens clients demandaient des boîtes de la couleur qu'ils avaient expérimentée déjà. Les nouveaux consultaient le docteur, qui leur répondait « pre-

La *rouge* avait changé la jambe de bois d'un invalide en une jambe de chair et d'os, sur laquelle son propriétaire pouvait se tenir debout pendant vingt-quatre heures, sans boire ni manger ni dormir. La *bleue* rendait des cheveux et des dents aux vieillards les plus chauves et les plus édentés. La *verte* avait fait ressuscité des morts. Tout cela, dit avec aplomb, faisait rire les uns aux éclats et ouvrir aux autres des yeux étonnés. Mais les uns et les autres achetaient des petites boîtes, et les pièces d'un franc continuaient de tomber en cascade non interrompue dans le sac de cuir.

(A suivre.)

— Ce n'est vraiment pas de chance, disait l'autre jour Balandard à un ami. Figurez-vous que je mets la main sur un vieux garçon auquel je pensais marier ma fille aînée. Pendant un mois je l'invite à dîner tous les jours et, le sachant très gourmand, j'engage une cuisinière émérite, un véritable cordon bleu; savez-vous ce qui arrive?

— ???

— Il épouse la cuisinière.

